

COMPTE-RENDU DE LA CAPL n° 1 du 11 juillet 2013

Mutations cadres A des 2 filières

C'est le 1° mouvement local d'affectation de l'ensemble de la catégorie A en continuant à distinguer les deux filières

Pour rappel, il n'y a pas eu de mouvement complémentaire au 1° mars 2013 dans la filière GP

Pour cette dernière, la CAPN reste compétente pour l'affectation des A sur des emplois comptables (2 en Vendée)

Lors de la CAPL du 11 juillet, les inspecteurs ayant émis des vœux ont tous été satisfaits en 1° rang ou en rang inférieur.

Le tableau des emplois A au 1° septembre 2013, corrigé des renforts ALD (à la disposition), des détachements et des temps partiels, révèle, tous services confondus.

* une situation de + 4,6 agents pour la filière fiscale

* une situation à l'équilibre pour la filière gestion publique

Cette situation « satisfaisante » ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. La DGFIP a encore rendu des emplois. 2023 en 2013. Elle va continuer à rendre en 2014. Les catégories touchées sont les B et surtout les C. La situation est devenue très tendue dans certains services. Les conditions de travail se sont parfois dégradées à un niveau insupportable. Quant aux services à l'équilibre, le point de rupture peut très vite être atteint. La notion d'équilibre est elle-même illusoire quant au gré de la RGPP puis maintenant de la MAP, les postes supprimés n'avaient déjà pas de titulaire (politique du gel).

Lors de la CAPL, a aussi été fait le constat à la hausse du nombre des inspecteurs à la disposition dans le département. Ils vont être 11 au 1° septembre 2013 dont 3 pour la filière GP. L'arrivée à la disposition permet de satisfaire la demande de mutation. Mais elle offre aussi pour la Direction un volant d'agents mobiles à volonté, sans toutes les garanties et les avantages liés à une affectation sur poste. Certains d'entre vous mesurent encore mal cette réalité qui peut être mal vécue quand elle touche la vie professionnelle mais aussi la vie personnelle et la vie familiale.

Pour les emplois Direction, a été évoquée l'opacité des disponibilités de ce type de postes. L'information n'est pas cadrée. Le premier averti est peut-être le premier choisi. Tant mieux pour lui et tant pis pour les autres. La pratique actuelle ne semble pas devoir évoluer au sein du département. Le service RH recommande aux intéressés de déposer une « fiche de vœux » bien en amont qui aura le mérite de faire connaître leurs desiderata, étant entendu que les emplois Direction restent à l'entière discrétion du DDFIP pour le choix du titulaire.

Pour conclure, 2013 devrait être la première et la dernière année à connaître un mouvement local d'affectation des cadres A avec les filières séparées. Sauf report, à partir de 2014, ces dernières disparaissent. A nous tous d'intégrer les nouvelles règles de gestion unifiées. Elles peuvent encore évoluer comme l'a souligné M Cérés qui a présidé la CAPL.

Les représentants du personnel de la section FO-DGFIP 85 sont à votre service pour défendre vos intérêts :

Stella CREPEAU, titulaire stella.crepeau@dgfip.finances.gouv.fr

Philippe VISTOUR, suppléant philippe.vistour@dgfip.finances.gouv.fr